

LE GOUVERNEMENT D'HUGUES DE SEMUR A CLUNY

*Actes du
Colloque scientifique international*

CLUNY, SEPTEMBRE 1988

(1990)

Eliane Vergnolle, professeur d'Histoire de l'Art à l'Université de Besançon et Edson Armi, professeur à l'Université de Chapel Hill (North Carolina), qui sont intervenus respectivement sur « Le Corinthien à Cluny » et « La synthèse architecturale sous saint Hugues », n'ont pas souhaité publier dans ces Actes, leurs recherches s'inscrivant dans un projet de publication plus vaste et préalablement programmé.



EL

uvent à la pointe sèche,
rès frappant ; si certains
uisses (surtout de lettres
rraient avoir été inspirés
e, traduisent peut-être le
donner la pleine mesure
aurait aimé feuilleter un
gues de Semur, surtout
t, n'a pas été hostile au
manuscrits et l'a peut-être
un copiste qu'il accordera
du copiste qui sera mis
sous l'abbatit de Ponce,
eca Cluniacensis, 1645)

es Marie-Thérèse Gousset et

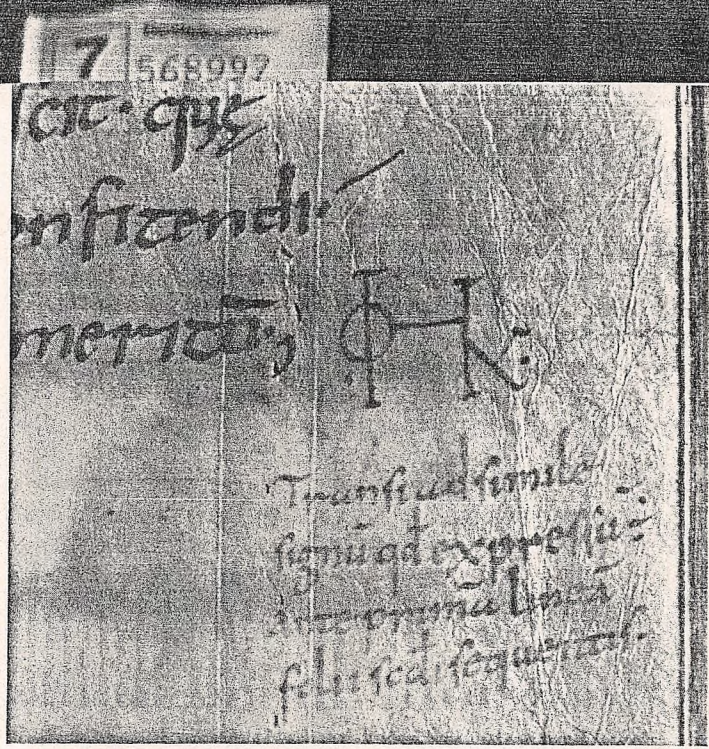


Fig. 1 - Paris, B.N., N.a.l. 1454 (S. Hilaire, Œuvres ; 4^e quart X^e s.), fol. 117, note marginale.

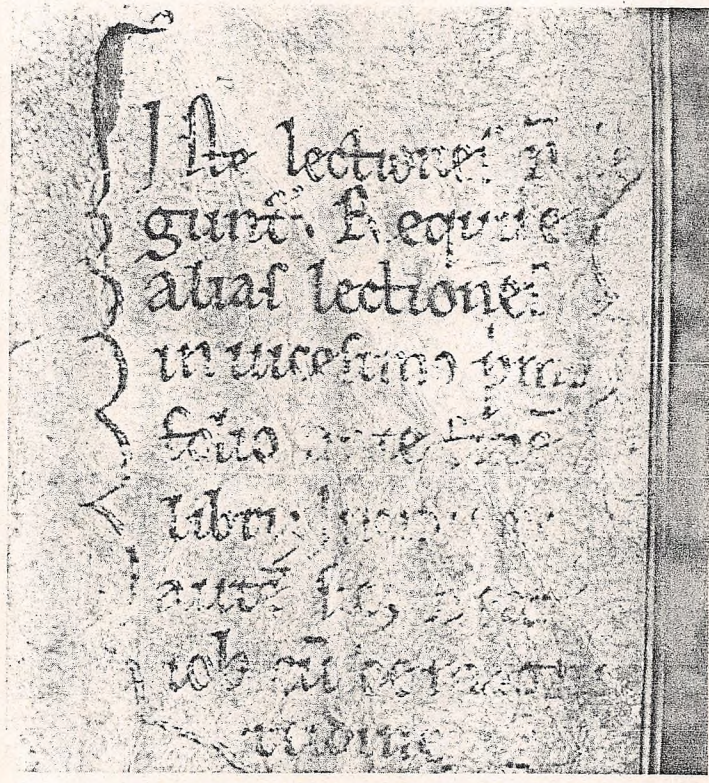


Fig. 2 - Paris, B.N., Nouv. Acq. Lat. 2246 (Lectionnaire ; XI^e-XII^e s.), fol. 6, note marginale.

EL

uvent à la pointe sèche,
rès frappant ; si certains
uisses (surtout de lettres
urraient avoir été inspirés
e, traduisent peut-être le
donner la pleine mesure
aurait aimé feuilleter un
ugues de Semur, surtout
t, n'a pas été hostile au
manuscrits et l'a peut-être
n copiste qu'il accordera
du copiste qui sera mis
sous l'abbatit de Ponce,
eca Cluniacensis, 1645)

es Marie-Thérèse Gousset et

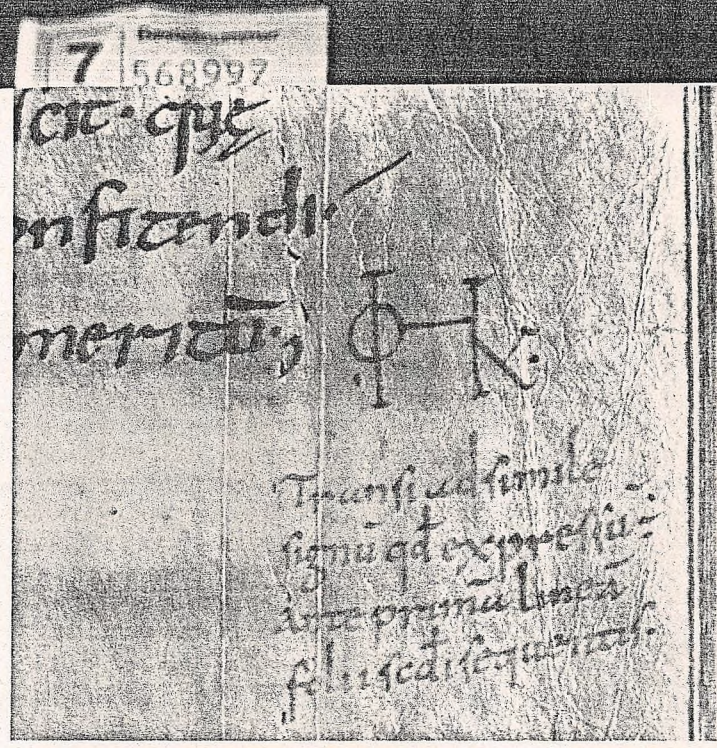


Fig. 1 - Paris. B.N., N.a.l. 1454 (S. Hilaire. Œuvres : 4^e quart X^e s.), fol. 117. note marginale.

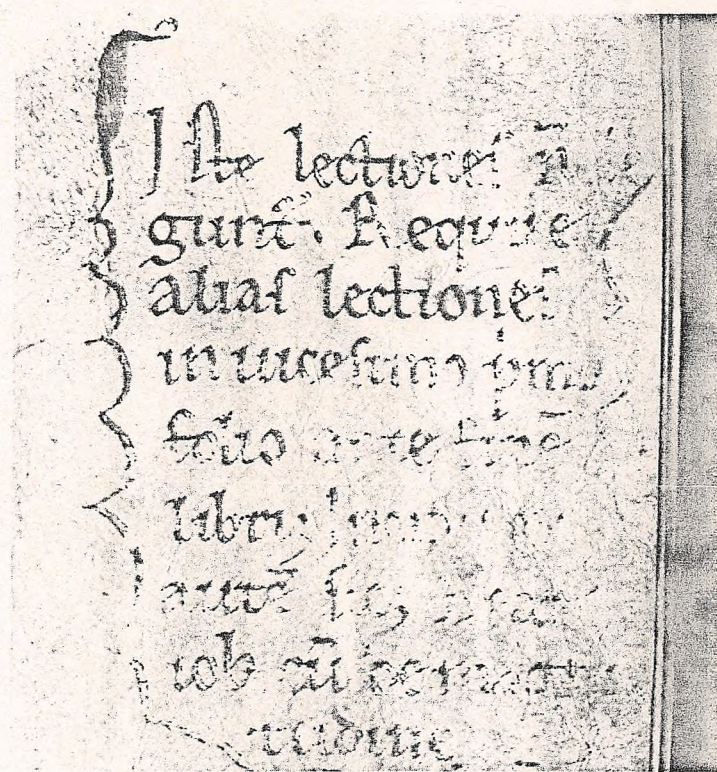


Fig. 2 - Paris, B.N., Nouv. Acq. Lat. 2246 (Lectionnaire ; XI^e-XII^e s.), fol. 6. note marginale.

Le Temps des Croisades, Paris, 1982, p. 203 et II, **Les Royaumes d'Occident**, Paris 1983, pp. 196-197) a mis en relation avec l'art clunisien des environs de 1100 deux manuscrits du milieu du XII^e siècle issus, l'un d'Afflighem (Paris, B.N., Lat. 15675), l'autre de Saint-Amand (Valenciennes, B.M., ms. 501).

Passons maintenant à la seconde question : qui copiait les manuscrits ? Le Coutumier (II, 28) est très clair sur ce point, *quos libros generales debent scribere fratres*, ce sont les moines. Quelques-uns d'entre eux ont laissé leur nom dans un manuscrit : ainsi Herimann, dans le Londres, British Library, Add. 22820, qu'il a écrit à la demande de Maieul (*iussu domni Maioli abbatis*) et dans lequel il se qualifie de *sacerdos indignus* et de *monachorum omnium ultimus*. Ne nous attardons pas sur le **topos**, qui est des plus communs, mais retenons que Herimann était un moine-prêtre. On trouve dans un autre manuscrit de la British Library, Add. 11873, le colophon de Warnerius, *almi Petri Maiolique nutritus* : Warnerius est un ancien enfant oblat, et ceci n'a rien d'étonnant puisque les enfants oblats, les **nutriti**, étaient sans doute, de tous les habitants du monastère, le seul groupe dont tous les membres étaient lettrés, entendons par là savaient lire et écrire. C'est probablement ce même Warnerius qui a écrit et signé plusieurs chartes dont on a conservé l'original ou la copie et où il se qualifie souvent de **levita** (Bruehl 1554, 1555, 1694 par exemple), c'est-à-dire diacre.

Le fait que les mêmes hommes travaillent aussi bien pour le scriptorium que pour la chancellerie a été mis en lumière par M.-C. Garand, et en admettant qu'il reste toujours une part d'incertitude dans les identifications des mains, il subsiste suffisamment de chartes en écriture livresque et, à l'inverse, d'habitudes de chancellerie dans les manuscrits pour que le doute ne soit plus permis sur le caractère courant de cette polyvalence. On peut d'ailleurs en citer un autre exemple indubitable, celui de Bertrannus, qui a copié le manuscrit Paris, B.N., Nouv. Acq. Lat. 2253 (ce manuscrit a perdu ses derniers feuillets et son colophon mais celui-ci est connu par une copie du XV^e siècle, aujourd'hui à Venise, Biblioteca Marciana, Lat. IV. 47), et dont on a gardé une charte originale, Paris, B.N., Bourgogne 77, n° 73, le premier où il se désigne simplement comme **monachus**, la seconde où il se dit **presbyter**.

L'importance que l'on donnait à Cluny aux livres mais aussi à ceux qui les copiaient, trouve un écho, entre autres, dans l'office double concédé par saint Hugues au moine Durannus *qui plurimum etiam laboravit in scribendo libros ad officium Ecclesiae pertinentes*

(**Bibliotheca Cluniacensis**, 1645) : apparemment, Durannus s'était fait une spécialité des manuscrits liturgiques.

C'est l'**armarius**, le bibliothécaire, qui est chargé de coordonner les travaux du scriptorium. Sur ce point aussi les textes sont clairs : *omnium scriptorium magister, atque provisor est ; quibus praecipit, et quod praecipit scribunt* peut-on lire dans l'**Ordo** de Bernard (I, 14). Mais l'**armarius** ne se contente pas d'organiser, il prend part activement à la fabrication des livres : *omnes vero libros ligare atque investire, seu emendare debet per se, vel per alios fratres eruditos...*, *omnia studeat ipse radere, atque perducere* (Coutumier, II, 28). Nous trouvons dans ce chapitre un certain nombre de termes techniques, *ligare* (coudre), *investire* (couvrir), *emendare* (corriger), qui montrent bien la diversité des interventions de l'**armarius** ; les deux derniers termes posent pourtant un problème d'interprétation : selon W. Wattenbach (**Das Schriftwesen im Mittelalter**, Leipzig, 1896), *radere*, qui signifie racler le parchemin, s'utilise aussi bien pour l'opération de préparation de la peau que dans le cas de réutilisation d'un parchemin déjà écrit (palimpseste), mais *perducere* n'est pas connu du même auteur. Ce verbe signifie biffer, rayer un mot, mais aussi recouvrir, et il s'oppose à *radere*, on pourrait penser à l'opération de copie d'un nouveau texte (*scriptura superior*) recouvrant le premier.

Les témoins du travail de l'**armarius** sont évidemment incertains, mais c'est peut-être à lui que l'on peut attribuer certaines notes marginales, soit contemporaines du manuscrit mais d'une autre main que le texte, soit postérieures, relatives aux lacunes textuelles (par exemple *hic multum deest* dans le Nouv. Acq. Lat. 1493, fol. 71 ; *in hoc loco deest de libro isto fere medietas* dans le Nouv. Acq. Lat. 1449, fol. 5^v), à des interventions accompagnées d'un signe de renvoi (par exemple *transi ad simile signum quod expressum est ante primam lineam folii secundi sequentis* dans le Nouv. Acq. Lat. 1454, fol. 117 ; fig. 1), à des erreurs du copiste (par exemple *nihil deest nisi de numero* dans le Nouv. Acq. Lat. 1497, fol. 152), à des indications de lecture (par exemple *iste lectiones non leguntur. Require alias lectiones in vicesimo primo folio ante finem libri. Incipiunt autem sic : beatus Iob* dans le Nouv. Acq. Lat. 2246, fol. 6 ; fig. 2). C'est sans doute encore l'**armarius** qui a laissé cette note à la fin d'un cahier où les mains changent : *ab isto loco per ordinem scribe* (Nouv. Acq. lat. 1454, fol. 123^v), note dans laquelle on peut justement apprécier son rôle de coordinateur.

Nous en arrivons maintenant à la troisième question, comment, c'est-à-dire en grande partie à l'examen codicologique.